 Contrat de location-exemplaire du propriétaire - exemplaire du locataire

Le locataire, Planckaert-Derez, Einde munkendoornstraat,67 à Rollegem, appelé propriétaire donne en location, selon les conditions générales ajoutées à ce contrat de location, conditions qui en font partie intégrale et qui sont signées pour accord par le locataire.

Nom du locataire : N° carte d'identité ou n° de TVA :

Adresse du locataire : Tél/mobile :

Votre n° de compte en banque :

Adresse gîte : Hoeve Herpoel

Einde Munkendoornstraat,67

BE -8510 Rollegem

Période :……

Prix de la location :……

Prépaiement :……

Solde à payer :……

En cas de réservation, la valeur de prépaiement doit être versée avec mention du nom et de la période. Le double du contrat de location doit être envoyé au propriétaire ; le tout endéans les 10 jours de la date de signature du contrat et sur le compte suivant :

IBAN : *communiqué suivant accord* **BIC : KREDBEBB au nom de Planckaert-Derez.**

KBC Bank - Schouwburgplein 5 - BE 8500 Kortrijk Tél : +32.56.23.19.10

Email : kortrijk.centrum@kbc.be

Ne sont pas compris dans le prix : les éventuels dégâts occasionnés, et nettoyage et sets de linge (voir conditions générales de location p. 2-3).

Fait à Rollegem, le (date)… Fait en deux exemplaires

Le propriétaire Le(s) locataire(s)

Lu et approuvé Lu et approuvé

Contrat de location et conditions générales Contrat de location et conditions générales

 Conditions générales de location : Hoeve Herpoel

1.Montant de la location

Le locataire consent à payer 1/3 de la valeur de la location endéans les 10 jours suivant la signature du contrat. À compter de la période de location, le paiement s'effectue tous les 14 jours à l'avance, ou conformément aux conditions de facturation.

2. Dégâts

Le locataire informe le propriétaire du jour et heure de départ. Il signale de suite les éventuels dégâts occasionnés, afin que le propriétaire puisse pourvoir le remplacement pour les prochains locataires.

Les éventuels dégâts à l'habitat ou au matériel occasionnés sont à payer endéans les 2 semaines sur base des factures qui seront soumises par le propriétaire.

3. Annulation

L'annulation se fait par lettre recommandée /email (confirmé par l'adressé) aux propriétaires. Les frais pour l'annulation représentent : 1/3 de la valeur de location pour autant que l'annulation se fasse à plus d'un mois de la période réservée. En cas d'annulation endéans le dernier mois, la valeur complète de la location peut être retenue.

4. Fonctionnement

Le gîte est disponible dès 18h(signaler l'arrivée après 20h30) et doit être libre le dernier jour de location avant 13h. L'habitat est agréablement accommodé. Une liste avec l'inventaire est disponible sur place. Le locataire vérifiera la conformité et fera ses éventuels remarques au propriétaire endéans les 12 h après usage. Ce logement ne peut pas servir de résidence principale.

5. Draps de lit, électricité, chauffage et taxes de tourisme inclus dans le prix de location.

Les draps de lits sont prévus en inclus.

L'électricité, le chauffage et les taxes de tourisme sont également inclus.

6. Le linge de salle bain n'est pas compris dans le prix de la location.

Des sets de linge ne sont pas inclus dans le prix et comprennent : 1 serviette de bain, 1 gant de toilette, 1 serviette. Prix : 15 EUR /personne/set.

 Conditions générales de location : Hoeve Herpoel

7. Entretien et nettoyage final

Chaque semaine, le propriétaire assure le nettoyage de la location de vacances et le changement du linge de lit, moyennant 50 EUR par intervention.

Les locataires s'engagent à entretenir parfaitement le gîte. Au départ, le locataire se tient à nettoyer le gîte selon les normes :

- vider les poubelles,
- veiller à la propreté du sanitaire,
- vider frigos et congélateur,
- nettoyer le four, plaques de fourneaux et four à micro-ondes.

Si le nettoyage n'est pas effectué de façon conforme, un montant supplémentaire 50 euro sera à charge du locataire.

8. Maximum de personnes autorisées/animaux/interdiction de fumer/sécurité

Les animaux ne sont pas autorisés dans le gîte.

Le nombre maximum de personnes autorisées ne peut pas être dépassé. Le gîte n° 1 est de max. 5 personnes ; le gîte n° 2 est max. 4 personnes.

Prenez à tout moment vos précautions pour éviter tout accident, mise à feu ou vols.

9. Sous-location : Le locataire ne peut sous-louer le gîte.

10. Responsabilités

Les incommodités suite à la sécheresse, chaleurs, froids, inondations, manque d'eau, pannes d'électricité, tempêtes, influences externes, éventuels accidents n'incombent pas au propriétaire.

11. Conditions finales

Tout différend relatif à cet accord sera soumis exclusivement à la justice de Courtrai. Les conditions générales forment un ensemble avec ce contrat de location. L'invalidité d'une règle de ce contrat n'occasionne pas la nullité d'autres règles du contrat ou de l'ensemble du contrat de location.